

## Les décisions du CIO

Nous reproduisons ci-dessous les principales décisions adoptées tant par la Commission exécutive que par la Session du CIO lors de leur réunion respective à Lake Placid.

- Le CIO a accordé sa reconnaissance définitive aux CNO des pays suivants: Angola (ANG), Bangladesh (BAN), Laos (LAO), Mauritanie (MTN) et Seychelles (SEY).
- Trois CNO bénéficient d'une reconnaissance provisoire: Iran (IRN), Mozambique (MOZ) et Vietnam (VIE), ce qui porte à 143 le nombre de CNO appartenant actuellement au Mouvement olympique (y compris les trois CNO reconnus à titre provisoire).
- Les rapports des commissions d'admission, des finances, médicale, pour le programme (une règle détaillée portant sur les sports de démonstration sera soumise à la Session, qui se réunira à Moscou) ont été approuvés.
- Désormais, les médailles de l'Ordre olympique seront remises à leurs récipiendaires par le Président du CIO, son représentant ou une personne qu'il aura agréée.
- Une commission, présidée par SE Louis Guirandou N'Diaye, sera chargée d'étudier la proposition d'un site permanent en Grèce pour y organiser les Jeux Olympiques, présentée par le gouvernement grec, à laquelle le Comité Olympique Hellénique a apporté sa souscription.
- Les athlètes délégués par le CNO de Mongolie ont été autorisés à participer aux XIIIes Jeux d'hiver, le CNO ayant convaincu la commission exécutive que le formulaire d'engagement, bien que rempli incorrectement, avait été soumis en toute bonne foi.